



Ordonnance de télécom CRTC 2010-256

Ottawa, le 6 mai 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes.

Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Rogers Home Phone Inc. (anciennement Call-Net Communications Inc.)	25	le 6 janvier 2006
Vidéotron ltée	13	le 4 janvier 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant: <http://www.crtc.gc.ca>.